

## DOCUMENT 1 : LE CONTRE-MANIFESTE DE L'ABAKO (23 août 1956).

« Nos amis de « Conscience Africaine » ont produit un document digne de ce temps où les esprits s'agitent pour un changement de régime colonial. Aussi, nous ne pouvons que les féliciter. Cependant, personne n'ignore qu'aucune œuvre humaine n'est parfaite. Notre étude a pour but principal de relever les points faibles et d'apporter un point d'appui à ce document. Pour plus de facilité, nous avons divisé cette étude en deux parties: la partie qui traite des questions politiques et celle touchant les questions sociales.

### 1° QUESTIONS POLITIQUES

#### A. Généralités.

Parmi les points faibles du manifeste, nous avons surtout retenu celui de la politique: c'est sur le plan politique que l'idée du manifeste semble se compliquer. Voici ces idées: « Les Congolais ont le désir de prendre plus de responsabilités et plus d'initiatives dans l'avenir de leur pays. Ils veulent assimiler dans leur vie nationale d'autres valeurs foncières de la civilisation occidentale qui sont encore absentes ou insuffisamment développées: le respect de la personne humaine et de ses libertés fondamentales, etc. »

Plus loin, le manifeste continue: « Pour l'émancipation politique, nous pensons qu'il y a moyen de partir des institutions existantes en les faisant évoluer progressivement dans un double sens. Elles doivent devenir de plus en plus représentatives en remplaçant progressivement le système de nomination par un système électoral; les conseils qui sont

actuellement purement consultatifs doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues, un véritable pouvoir de décision et de contrôle pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation. Ne pas donner de véritables responsabilités aux représentants du peuple ne pourrait que multiplier les difficultés et préparer très mal l'avenir. Ceux qui ne doivent jamais prendre de décisions sous leur responsabilité propre, ont toujours tendance à faire valoir des revendications exagérées et irréalisables. Nous ne demandons pas seulement un plan d'émancipation politique, mais un plan global d'émancipation totale. Nous n'avons qu'une chance de faire triompher notre cause: c'est d'être et de rester unis ».

Comment réaliser cette union ? .. La « Conscience Africaine » ne répond même pas elle-même à cette épineuse question. Elle se contente seulement de livrer à notre pensée une idée qui sort on ne sait d'où: « Ceci nous amène à prendre position à l'égard de l'introduction au Congo des partis politiques de Belgique. Notre position est nette: ces partis sont un mal et ils sont inutiles, car ils caractérisent la lutte, tandis que ce que nous voulons, c'est l'union », Voilà donc où nous ne sommes pas d'accord avec nos amis de « Conscience Africaine ». Ils veulent gouverner, mais méprisent les moyens par lesquels on dirige la victoire militaire en se passant des armes? En foulant aux pieds la politique ou même les

partis politiques, les auteurs du manifeste ne se sont-ils pas rendu compte qu'ils se sont fait, par le fait même, des ennemis de leurs propres projets ?.. Peut-on participer au gouvernement d'un pays en se passant de la politique? Et puis, qu'entendent-ils par politique ? .. N'est-ce pas l'art de gouverner un Etat? Et cette Union qu'ils souhaitent, croyez-vous que nous saurons la réaliser en dehors de la politique? « Ici aussi se pose la question de savoir si le vrai moyen d'améliorer d'une manière considérable les relations sociales entre blanc et noir n'est pas la reconnaissance de droits politiques et de libertés publiques plus larges » déclare M. A. Van Bilsen dans son plan de trente ans.

Ainsi nous sommes convaincus que c'est par la voie de la politique, et rien que par cette voie, qu'on pourrait parvenir à unir les diverses peuplades congolaises.

C'est une pure utopie de vouloir rallier tous les Congolais à une même opinion. Or, c'est l'opinion qui fait le parti et non « les circonstances historiques ». La lutte des partis, quoique dangereuse, est bien nécessaire dans une démocratie. Elle stimule l'émulation, chaque parti voulant prouver à ses électeurs qu'il sait faire plus que l'autre pour améliorer le bien-être des habitants. Les programmes de tous les partis ne tendent qu'à cela. Voyons sur le plan scolaire ce qu'a produit au Congo en un an la lutte entre l'Ecole laïque et l'Ecole libre.

On n'a jamais cessé de nous rabattre les oreilles sur les soi-disant méfaits de l'introduction de la politique au Congo. Evidemment, n'avez-vous jamais usé de ce procédé ? Lorsque votre enfant pleure ou fait d'autres « matata », ne cherchez-vous pas à le calmer en l'effrayant par des contes de « Dongola Misu », ce Don Quichotte congolais qui

n'accomplit des exploits que contre les enfants? Ainsi, nous pouvons conclure que les effets néfastes de la politique ne sont en réalité que des contes de « Dongola Misu » destinés à faire calmer les aspirations légitimes des enfants.

Il doit être mis fin au régime de substitution arbitraire qui a valu au Congo le titre de l'empire du silence. C'est ainsi que l'Etat Indépendant du Congo ne fut qu'un simulacre d'indépendance 24 ans durant. Personne, en effet, des nôtres ne se trouvait à la Conférence de Berlin. Et cependant tout y fut décidé pour nous. Et puisque tout était dit et fait pour nous, on mit plus de poids sur la liberté de commerce; quant à civiliser les autochtones, on fit une simple déclaration platonique. Tout en étant indépendant, le Congo ne possédait ni Souverain de sa race, ou tout au moins de son choix, ni un gouvernement de son goût; les citoyens ne furent jamais citoyens. « Ce nouvel Etat du Congo, sans répondant en Europe, est à coup sûr, une des conceptions les plus curieuses du nouveau droit européen ». Ainsi s'exprimait M. Leroy-Beaulieu; et le Père A. Vermeersch d'ajouter: « C'est un type d'Etat absolument unique dans le passé, le présent et probablement dans l'avenir. Premier du genre, il a grande chance d'être aussi le dernier ». Quelle intrigue que celle de la Conférence de Berlin en 1885, qui dissimulait mal son intention exclusive d'exploitation pure et simple et de commerce libre des pays signataires. Résultat: « Le bassin du Congo était devenu en quelque sorte le patrimoine commun de toutes les nations ». « En matière coloniale, notre empirisme de ce demi-siècle est définitivement dépassé et ceux qui considèrent que cette méthode a très heureusement réussi jusqu'à nos jours, doivent reconnaître qu'elle ne pourrait s'appliquer sans risque à l'avenir ». Que pensent nos amis de « Conscience Africaine » de ces paroles de l'auteur du plan de 30 ans? Or, de nos jours, cette même politique de substitution continue. Personne n'ignore le Conseil Colonial. Nous savons que ce conseil installé bien loin de nous, là-bas, à Bruxelles, possède le pouvoir législatif du Congo; c'est là que se joue le drame de notre destinée malheureuse. Cependant, aucun des nôtres n'y est appelé à dire un mot.

Non, cette politique est trop vétuste, il faut qu'elle s'endorme. Notre position est nette et nous réclamons: 1° Les droits politiques; 2° Toutes les libertés, c'est-à-dire: liberté individuelle, de pensée, d'opinion et de presse; liberté de réunion, d'association, de conscience et des cultes. Par liberté, nous entendons évidemment le droit de faire tout ce qui ne nuit pas au prochain; donc qui n'est pas interdit par la loi. L'heure des indécisions, de la terreur et des vains soupçons est révolue. La politique de tergiversation et des promesses floues ne fait qu'atténuer la confiance que les Congolais ont mise en la Mère - Patrie.

Ces substitutions sont faussement justifiées par le manque d'élites noires sorties d'Universités. A vrai dire, ce ne sont que des expédients. Le très sage M. A. Van Bilsen dit: « Je ne partage pas l'opinion de ceux qui affirment que le stade des droits politiques et des institutions représentatives ne sera atteint que lorsque des indigènes qualifiés seront en état de remplir convenablement toutes les

fonctions de responsabilité de l'administration. Je pense, au contraire que la maturité politique précède en de nombreux cas la capacité administrative ».

#### B. Plan de trente ans

A propos de ce plan, nos amis de « Conscience Africaine » déclarent: « Nous demandons notamment de la manière la plus formelle à être intéressés à l'élaboration du plan de 30 ans dont il est question. Sans cette participation, un tel plan ne pourrait avoir notre assentiment». Pour nous, nous n'aspirons pas à collaborer à l'élaboration de ce plan, mais à son annulation pure et simple parce que son application ne ferait que retarder le Congo davantage. Ce n'est au fond que l'éternelle chanson de la berceuse. Notre patience a déjà dépassé les bornes. Puisque l'heure est venue, il faut nous accorder aujourd'hui même l'émancipation (plutôt) que de la retarder encore de 30 ans. « Des émancipations tardives, l'histoire n'en a jamais connu, parce que quand l'heure est venue, les peuples n'attendent pas. Si l'on tarde, ce n'est plus l'émancipation qui termine la crise: c'est la haine, la révolte, la rupture» déclare M. P. Ryckmans dans son livre « Dominer pour servir ».

#### C. L'Union congolaise

Nous avons dit plus haut que c'est une pure utopie de vouloir rallier tous les Congolais à une même opinion. L'auteur du plan de 30 ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge conseille une Fédération congolaise. Nous croyons qu'il est sur le droit chemin. En partant du principe de Rousseau que « tout ce qui n'est point dans la nature a ses inconvénients», et puisque la vraie union des peuples congolais ne pourra se réaliser que par la voie de l'évolution politique, cette évolution dans le sens du progrès démocratique doit commencer d'abord sur la base de ce qui existe. Cela veut dire que les groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés s'organisent pour former autant de partis politiques. Chaque « parti » élirait ses représentants. Comme dans tous les pays démocratiques, le nombre de mandataires serait en rapport avec la population représentée. On en fixerait autant pour cent; par exemple 1 représentant pour 100.000 habitants. Seuls ces élus pourront réaliser l'union dans la concorde et tracer le programme de la vraie démocratisation du pays. Quant aux « institutions existantes », nous reconnaissons avec nos amis qu'elles ont déjà trop longtemps languï dans la politique de tergiversation. C'est depuis 1920 que l'on parle des conseils de chefferie sans que ceux-ci puissent être démocratiques, même dans le sens embryonnaire. Tout dépend de l'Administration qui nomme et révoque les membres. A ce train-là, on aura toujours beau jeu de nous dire que le peuple congolais restera toujours enfant. Il faut habituer les habitants à voter librement les conseils de chefferie. Le système pratiqué à Léopoldville pour l'élection du conseil de Quartier où aucun candidat ne pose sa candidature, est erroné.

#### D. Communauté belgo-congolaise

Le problème qui semble le plus préoccuper les hommes politiques belges de l'heure est celui « des liens institutionnels paritaires entre la Belgique et le Congo » au cas où ce dernier viendrait à acquérir son émancipation. Quelle est notre attitude ? ... Nous embrassons dans ses grandes lignes l'opinion que les auteurs du manifeste en ont exprimé.

En effet, avant de songer à la fondation d'une telle communauté, les Belges doivent se rendre compte que celle-ci ne doit être ni sollicitée, ni imposée, mais librement voulue et acceptée; ils ne doivent pas perdre de vue que les visées du Fondateur de leur « domaine » ne tendaient pas à la création d'une « colonie » au Congo, mais bien « à l'organisation d'un Etat nègre ».

Quant à la population congolaise, sera-t-elle hétérogène ? ... Nous laissons répondre M. le Vice-Gouverneur Général Honoraire Marzorati : « Le Congo est une colonie d'exploitation et non de peuplement. La politique traditionnelle de la Belgique est une politique d'encadrement seulement. Le Congo doit être réservé aux seuls indigènes et la présence blanche ne peut y être que temporaire. L'installation du peuplement européen permanente ne peut être admise parce qu'elle implique

obligatoirement une discrimination raciale et un colour-bar que notre conscience condamne. En conséquence, nous ne devons songer à aller là-bas que comme encadrement et encore celui-ci sera-t-il formé, de plus en plus, d'éléments indigènes. " n'est pas du tout prouvé que l'installation des colons à demeure au Congo Belge constitue nécessairement un service rendu au pays. » (Conférence du 17-11-1951. Voir l'Avenir Colonial Belge n0333 du 29 novembre 1951).

TOUT DE MEME, PEUT-ON CONCEVOIR, COMMENT CE CONGO, 80 FOIS PLUS GRAND QUE LA BELGIQUE, POURRAIT DEVENIR SA « DIXIEME PROVINCE » ?

Une caricature de Communauté qui serait calquée sur la fameuse Union Française n'est pas du tout plausible, pour nous; elle n'est qu'une façon mitigée de la domination. Peut-on concevoir comment ce Congo, 80 fois plus grand que la Belgique, pourrait devenir sa « dixième province »? La Belgique pourrait-elle tolérer que les habitants de sa « dixième province » forment la majorité des Représentants à la Chambre 7 ... Peut-être un Commonwealth de modèle britannique serait souhaitable.

## 2° QUESTIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES

### A. Vie sociale et salaires

Sur le plan purement social, la division de la population en couches (évolués et masse) est à déconseiller. Bien qu'il y ait des élites, tout est masse et tout est citoyen. Dans aucun pays civilisé on ne donne des certificats pour distinguer les élites de la masse. En empruntant les paroles de l'un des plus sages des Belges, un ancien Commissaire de District, « si elle (la division en couches) flatte la vanité de certains, elle les abaisse en "l.me temps, car elle en fait des déserteurs de leur peuple, quoiqu'on en dise ».

Nous ne nous attarderons pas longtemps sur la question des salaires, question que nos frères de « Conscience Africaine » ont si amplement abordée. Si l'on veut que le noir donne un bon rendement au travail, il n'y a qu'un seul remède: reconnaître ses peines et lui accorder un salaire vraiment en rapport avec le service rendu, car un bon salaire conditionne un bon rendement. UD Directeur d'une Société à Anvers avait déclaré à M. Arthur Pinzi : « Pour moi, je m'occupe d'abord des hommes. Lorsque les hommes sont contents, les machines tournent elles-mêmes », or au Congo, on s'occupe d'abord des machines pour finir par les hommes.

Quant à la politique de pensions, elle est bonne; mais il faut songer qu'avant d'atteindre la retraite, l'homme doit pouvoir manger. Encore est-il besoin de souligner que l'importance de la pension dépend de la valeur du traitement en activité ? Si donc le salaire est faible, la pension sera insignifiante ou presque nulle.

Peut-on parler d'une vraie assimilation sans relèvement des conditions de subsistance ? ... Nous donnons la parole à M. Van Bilsen : « Aussi longtemps que le paysan indigène gagnera 2.000 frs par an et l'ouvrier ou scribe 6.400 frs, il ne faudra pas s'attendre à ce que l'hygiène, l'habitation saine, l'équilibre démographique et la civilisation marquent de grands progrès. Un revenu annuel de 25.000 frs paraît, à première vue, constituer un minimum vital pour quelqu'un qu'on se flatte d'avoir civilisé ». Les plus grandes Sociétés congolaises oublient leurs devoirs et se substituent à l'Etat et aux Syndicats, parfois même à la presse. Ce qu'elles appellent des œuvres sociales ne sont en réalité qu'un réinvestissement de bénéfices, une balance budgétaire, une épuration de comptes. On sait bâtir des hôpitaux, des écoles, des foyers là où ils ne sont même pas nécessaires, on sait construire des cités-jardins, mais on n'ose pas ajouter un sou au salaire du malheureux nègre de peur que le trésor ne soit ruiné. Evidemment, il faut être sot pour ne pas comprendre que ces œuvres sociales ont, en premier lieu, un but purement politique, elles constituent « un musée » pour distraire les touristes et tromper les visiteurs de marque.

En ce qui concerne la nationalisation des grandes entreprises, celle des parastataux serait souhaitable ainsi que celle des grandes compagnies minières et agricoles pour permettre à l'Etat de faire face aux nouveaux besoins qui s'avèrent de plus en plus importants et compliqués.

#### B. Africanisation des cadres

On parle ces jours en A.E.F. d'une africanisation des cadres. Nous pensons que c'est aussi le moment de songer à une « congolisation » des cadres dans l'Administration aussi bien que dans les entreprises privées. Ici encore, le manque d'élites universitaires ne doit pas servir de prétexte à vouloir caser les noirs dans les cadres inférieurs. Parfois ce n'est que du colour-bar, de la pure jalousie. Quelles places occupent les éléments sortis de l'Ecole d'Administration de Kisantu 1 ... Où vont ceux de l'Ecole d'Art Saint-Luc ? ... Les Assistants Médicaux sont-ils comparables aux simples agents sanitaires européens ? ...

Nous ne demandons pas de fonctions comme celles dévolues à notre fameux Chef de Cité de Léopoldville où le noir n'est qu'un pur drapeau, fonctions qu'un malin inventa dans l'unique but politique de fausser l'opinion mondiale, mais de vraies fonctions où le noir assume de réelles responsabilités avec toute la latitude voulue. D'ailleurs, si nous manquons d'élites, c'est à eux, les Belges, à s'en battre la coulpe comme le fait si manifestement M. Van Bilsen lorsqu'il déclare: « C'est de notre faute, non de la leur, s'il n'y a parmi les noirs ni médecins, ni vétérinaires, ni ingénieurs, ni fonctionnaires, ni officiers. Les Missionnaires ont, dans leur propre champ d'action, formé des centaines de prêtres dont l'un d'eux a déjà reçu la consécration épiscopale. Au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, la formation des élites et des cadres dirigeants responsables est en retard d'une génération par rapport aux territoires coloniaux britanniques et français limitrophes ».

#### C. Politique scolaire

Dans le domaine de l'Enseignement, nous constatons que la question de l'âge est antisociale pour le moment. Il n'existe dans les villages ni écoles locales ni moyens de transport pouvant permettre aux enfants de 6 ans de commencer leurs études. Nous savons ce que ce système a produit en A. E. F. Renvoyer de la 6e année primaire un enfant brillant parce qu'il a atteint 14 ou même 15 ans, c'est inadmissible pour l'instant; c'est « anticongolais ». Pour autant que son intelligence le lui permet, qu'on laisse l'enfant poursuivre ses études. Si, pour bâtir, le Fonds d'Avances et celui du Roi existent, pourquoi n'instituerait-on pas un Fonds d'Etudes accordant des bourses aux plus méritants?

#### 3° CONCLUSION FINALE

Civiliser ce pays, « c'est une croisade digne de ce siècle de progrès », s'était écrié le Roi Léopold II. Mais le siècle de Léopold II surpassera-t-il le siècle atomique ? .. Certes, les Belges répondront fièrement non, car ils savent, ainsi que l'écrivait déjà leur compatriote Pierre Kassai en 1888, que « ceux qui ont l'honneur de concourir à son accomplissement (Mission humanitaire de Léopold II) ne devraient avoir d'autre pensée que l'éducation, l'instruction, le développement intellectuel sous toutes ses formes des populations indigènes, avec la sauvegarde de leurs intérêts, leur indépendance relative, préparatoire à la liberté future ». Ils savent aussi, tel que l'écrit aujourd'hui M. Van Bilsen, que « le temps est révolu où la colonisation pouvait se justifier par le droit du premier occupant, ou du conquérant, se baser sur des 'traités' conclus avec des princes indigènes illettrés et ignorants, incapables de s'opposer à la pénétration coloniale. Un seul titre justifie la colonisation, c'est le consentement, l'attachement des populations indigènes à ceux qui sont leurs éducateurs, à ceux qui leur apportent la clef d'un monde nouveau et meilleur, celui du bien-être et de la liberté ».